Interdire la combustion en mer de déchets chimiques,

Partage international n° 4 – Décembre 1988

Lors d'une réunion à Londres, les représentants de 65 nations ont conclu un accord visant à interdire la combustion en mer de déchets chimiques, partout dans le monde, à partir de 1994. Ils ont également décidé d'interdire l'exportation de déchets toxiques. Les organisations écologiques telles que Greenpeace considèrent cet accord comme une avancée dans la lutte contre la pollution maritime mondiale.

Thématiques : environnement
Rubrique : Tendances